



Sphéria Vie
Groupe Harmonie

Renouvellement 2018

Questions fréquentes

Vous avez reçu **une lettre d'information concernant le renouvellement 2018** de votre adhésion et vous avez des questions.

La satisfaction de nos clients est notre principale préoccupation c'est pourquoi nous nous efforçons de répondre à vos interrogations ci-après.

Le montant de votre cotisation a changé ?

La modification du montant de votre cotisation 2018 est liée à deux causes principales :

- une évolution en fonction de l'âge de l'assuré de votre contrat.
- les cotisations sont indexées sur le PASS** ou le point AGIRC*. La modification réglementaire de ces indices fait alors évoluer le montant des cotisations mais également les capitaux versés en cas de décès ou d'arrêt de travail.

Ces évolutions sont prévues dans les conditions générales de votre contrat.

*AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres

**PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

Votre contrat a été résilié à l'échéance anniversaire ?

Cette résiliation est contractuelle. Elle fait suite à l'atteinte de l'âge limite de garantie. Cet âge limite est calculé par différence de millésime comme indiqué dans les conditions générales de votre contrat

Vous avez une question à propos de vos garanties ?

Vous avez besoin de précisions sur les garanties de votre contrat, contactez le service Gestion & Relation Clients au 02 45 48 81 04 (choix 1).

Coordonnées

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est important de nous informer de tout changement quant à vos coordonnées et situation de famille. Nous vous invitons également, si cela n'a pas déjà été fait, à nous communiquer votre nom de naissance s'il s'avère différent de votre nom d'usage. Ces éléments peuvent nous être adressés par courriel (espacegestion@spheriavie.fr)

Si une de vos questions reste sans réponse, vous pouvez contacter notre service **Gestion & Relation Clients** au **02 45 48 81 04 (choix 1)**.